

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 mai 2014

POINT VIII :
Compte-rendu et approbation de conventions et de contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour (unanimité) : les conventions et contrats emportant versement de subvention suivants :

Pôle international

COMPOSANTE/ SERVICE	PARTENAIRES	OBJET	SUBVENTION
UNIVERSITE DE BOURGOGNE → Pôle International	CIEF	Convention de cofinancement pour les cours du soir, 1 ^{er} et second semestre 2013/2014	500€ par groupe sur production de justificatifs par le CIEF

Pôle culture

	Contractant	Nature	adresse	ville	date	objet
1	association "un euro nefait pas le printemps"	spectacle "conférence spontanée"	Pôle culture / Mission Culture Scientifique	Dijon	17/03/2014	en contrepartie, paiement de 407,70€ à l'attention de l'association.
2	Région Bourgogne	Soutien à "Nuit des chercheurs 2013, mondes inconnus "euworlds"	Pôle culture / Mission Culture Scientifique	Dijon	17/02/2014	à la hauteur maximale de 3000€

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Composante université	Date d'arrivée	N°	Partenaire	Objet
PAJI	17 avril 2014	5839	APUB	Convention pluriannuelle d'objectifs. Versement d'une contribution financière de 28 000€ pour la mise en œuvre du programme d'actions de l'association en faveur des personnels de l'UB – Année 2014

Dijon, le 23 mai 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement